

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

92/ 11

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE RENÉ CASSIN
SUR LES DROITS DE LA PERSONNE
À L'UNIVERSITÉ MCGILL**

**MONTREAL (Québec)
Le 19 mars 1992**

Alors que nous sommes réunis ce soir pour honorer la mémoire de René Cassin, nous avons une grande raison de nous réjouir.

Les résultats du référendum mené cette semaine en Afrique du Sud confirment qu'il y a une étincelle de compréhension enfouie profondément dans l'âme humaine qui ne cherche qu'à faire jaillir la lumière de la liberté.

On peut empêcher cette étincelle de s'embraser - même pendant des siècles - mais on ne peut jamais l'éteindre.

À ceux qui ont fait du respect des droits de la personne l'objectif de toute une vie, voilà une autre preuve qu'il ne faut jamais abandonner l'effort tant qu'il reste une étincelle, afin que nous puissions voir le monde dans toute sa splendeur.

C'est pour moi un honneur de prononcer une allocution à l'occasion de la quatrième Conférence René Cassin sur les droits de la personne.

Pendant les quatre premières années de cette prestigieuse série de conférences, vous avez choisi comme conférenciers deux juristes canadiens éminents, soit M^{me} la juge Claire L'Heureux-Dubé et M. le juge Walter Tarnopolsky, et deux diplomates canadiens, soit M. Yves Fortier et moi-même.

La loi et le gouvernement - partenaires pour la protection des droits de la personne

À mon avis, vous avez trouvé un juste équilibre pour l'examen des droits de l'homme dans le monde actuel. Un équilibre entre, d'une part, la loi, et d'autre part, l'action gouvernementale. Un équilibre entre, d'une part, les principes et valeurs qui doivent être inscrits dans les lois et, d'autre part, les institutions et les pouvoirs du gouvernement pour les appliquer.

Toutefois, cet équilibre repose d'abord sur l'individu. Le bien-être des individus ainsi que l'amélioration de la condition humaine sont les critères qui témoignent au bout du compte de l'efficacité des lois, des institutions et des gouvernements.

Le pluralisme entraîne l'imprévisibilité

Nous vivons à une période extraordinaire de l'histoire. Depuis la fin de la Guerre froide, le monde est confronté à de nouvelles forces dont beaucoup vont dans des directions différentes.

Dans une allocution prononcée récemment au Forum économique mondial, à Davos, M. Vaclav Havel, le président de la Tchécoslovaquie, a fait observer que l'effondrement du communisme a mis fin non seulement aux XIX^e et XX^e siècles, mais à l'ère moderne dans son ensemble. M. Havel voit dans la chute du communisme la victoire de la vie, de l'individualité humaine et

du pluralisme sur une confiance mal placée dans les systèmes et les grands projets sociaux. Selon lui, le salut de la civilisation passe non pas uniquement par nos capacités, mais aussi par la justesse de nos valeurs et de nos instincts.

L'engagement envers la démocratie, le pluralisme et les droits de la personne semble vraiment de plus en plus répandu.

Toutefois, par suite de la libération des impulsions humaines, avec tout ce qu'elles comportent d'imprévisible, les risques de violence, d'oppression des minorités et de violation des droits fondamentaux de la personne demeurent considérables.

Nous devons nous employer à faire pencher la balance, et aider les peuples à embrasser la démocratie et à s'y préparer en adoptant des lois qui s'appuient sur les droits fondamentaux de la personne et sur les principes du bon gouvernement.

Notre objectif : la protection des droits de la personne

L'action en faveur de l'universalité des droits de l'homme n'est pas nouvelle. Thomas Jefferson, John Stuart Mill, Léon Tolstoy, Eleanor Roosevelt, Martin Luther King et René Cassin - et bien d'autres, souvent anonymes - des combattants, des martyrs et des militants infatigables, dont des Canadiens comme John Humphrey et John Diefenbaker, ont travaillé inlassablement à la réalisation de cet objectif.

Ce qui est nouveau, toutefois, c'est la révolution mondiale qui a créé un climat dans lequel il est possible d'étendre ces droits à presque tous les habitants de la planète.

Le rôle du Canada

En 1992, nous devons consacrer toute l'énergie de la diplomatie canadienne aux questions intimement liées des droits de la personne, de la démocratie et du bon gouvernement, et ce, dans le cadre de la règle de droit. Le rôle du Canada consiste à s'assurer que cette possibilité devienne réalité.

Au niveau le plus élevé, nous menons cette action par idéalisme et par intérêt pour la justice fondamentale. En tant que pays, nous faisons valoir notre propre expérience et en prouvons la justesse - il s'agit de la nécessité de créer une société tolérante fondée sur la règle de droit, où tous les citoyens soient conscients de leur valeur inhérente et où la protection des droits garantis représente la principale responsabilité du gouvernement.

En outre, nous agissons par désir de promouvoir la sécurité internationale. Nous savons qu'une sécurité réelle et durable

dépend non pas de systèmes monolithiques qui oppriment des millions de gens, mais de sociétés libres et ouvertes.

Les droits sans frontières

On s'entend de plus en plus pour dire que les événements qui se produisent dans un pays donné ne peuvent être considérés comme des affaires purement intérieures qui ne concernent pas la communauté internationale.

En adoptant cette doctrine de non-ingérence dans la souveraineté des nations, nous avons constaté le cynisme des régimes communistes qui ont inscrit dans leurs constitutions d'innombrables dispositions garantissant les droits des citoyens pour violer quotidiennement ces droits en invoquant ces mêmes constitutions.

Cette situation n'existe plus, sauf en Chine et dans certaines autres régions d'Asie et d'Afrique, mais elle a pratiquement disparu dans tous les pays d'Amérique latine et d'Europe.

Il s'agit là d'un événement d'une importance considérable. Toutefois, les progrès réalisés sont fragiles. Mais notre gouvernement est déterminé à ce qu'on puisse mener à terme la révolution en faveur de l'universalité des droits de la personne et à faire en sorte que ces droits soient garantis.

Nous militons en faveur des droits de la personne parce que nous croyons que c'est ce qu'il faut faire. La majorité des Canadiens nous appuient dans ces initiatives.

Certains croient que nous pouvons demeurer indifférents aux événements qui surviennent dans les autres pays tant que ces événements n'ont pas d'effet négatif sur nous. Ils disent que nous pouvons vendre nos produits à ces pays, voire leur accorder une aide (particulièrement si cette mesure favorise nos ventes).

Or, lorsque des conflits et des massacres se produisent, comme en Yougoslavie, en Azerbaïdjan, en Haïti ou en Somalie, pour ne mentionner que quelques-uns des points chauds du globe, les passifs et les cyniques déclarent que ces événements sont regrettables, mais que nous devons simplement éviter qu'ils n'échappent à tout contrôle et débordent les frontières des pays touchés.

Cette façon de voir est tout à fait erronée.

La nécessité d'agir - Yougoslavie

Jusqu'ici, la guerre civile en Yougoslavie a causé la mort de 6 000 personnes, surtout en Croatie, mais dans tous les camps. Il s'agit d'un conflit entre les majorités et les minorités

ethniques. En septembre, le premier ministre Mulroney a été le premier dirigeant à demander le déploiement d'une force de maintien de la paix, à déclarer qu'il s'agissait non pas d'une affaire intérieure qui excluait une intervention humanitaire, mais de l'oppression intolérable des faibles par les forts. Cette force de maintien de la paix est maintenant en route. Le processus consistant à protéger les gens en assurant leurs droits fondamentaux est en train de s'engager, par la négociation, les déclarations et le respect de la règle de droit.

La nécessité d'intervenir - Nagorny-Karabakh

Dans la région auparavant autonome de Nagorny-Karabakh, Azéris et Arméniens réagissent à l'effondrement du totalitarisme en essayant de se détruire réciproquement - individus contre individus, religion contre religion - tant que le monde ne pourra pas les en empêcher.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - la CSCE - dont l'Arménie et l'Azerbaïdjan sont tous deux membres, a précisément pour mandat de favoriser la protection des droits de la personne et la gestion des conflits. La CSCE ne pouvait pas intervenir en Yougoslavie en mai dernier, quand je l'ai invitée à le faire, parce que l'URSS refusait alors de la voir s'ingérer dans les «affaires internes d'un État», craignant, je suppose, une ingérence dans ses propres affaires. C'était avant le coup du 19 août.

Après le coup, à une conférence de la CSCE tenue ironiquement à Moscou, le ministre des Affaires étrangères du régime Gorbatchev restauré a déclaré à l'assemblée des ministres de la CSCE que, s'il y avait à nouveau conflit entre le principe de non-intervention et la protection des droits de la personne, le gouvernement soviétique pencherait pour la protection des droits de la personne. Quelle transformation!

La semaine dernière, j'ai donc incité le président de la CSCE - le ministre des Affaires étrangères de la Tchécoslovaquie - à ne pas se contenter d'envoyer des observateurs pour assister à l'agonie évidente du Nagorny-Karabakh, mais plutôt d'intervenir et d'inviter les ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à participer à un processus de paix de la CSCE visant à mettre fin au conflit et à commencer l'édification d'une paix juste et durable avec les habitants du Nagorny-Karabakh.

Après tout, ces nouvelles républiques ont accepté les principes de la CSCE. Demandons-leur maintenant d'honorer leurs engagements. M. Dienstbier a justement convoqué à cette fin une réunion des ministres des affaires étrangères de la CSCE à Helsinki mardi prochain.

La nécessité de protéger le retour à la démocratie - Haïti

En Haïti, le Canada continue d'appuyer le retour de la démocratie constitutionnelle. L'accord intervenu il y a quelques semaines par le président Aristide et les parlementaires élus sous les auspices de l'Organisation des États américains (OEA) offrent les meilleures chances d'y parvenir. La mise en oeuvre de cet accord dépend dans une grande mesure de l'appui à long terme du Canada, de l'OEA et des autres pays. Nous devons tous aider Haïti à développer des traditions et des institutions démocratiques viables et durables.

La nécessité d'établir la règle de droit - Somalie

En Somalie, un gouvernement despotique est tombé. Mais il n'y a aucune règle de droit. Seulement le chaos et la tuerie. Même l'aide humanitaire a été interrompue à cause de la présence de brigands et de voyous qui font régner leur loi par les armes. J'applaudis chaudement l'initiative du Secrétaire général de l'ONU cette semaine d'atténuer la souffrance tragique de ce peuple. Je crains hélas que nous ne soyons plus près du début que de la fin.

Je mentionne ces conflits, où le gouvernement canadien joue un rôle prépondérant, pour illustrer deux points : premièrement, que le chemin vers la démocratie pluraliste n'est pas sans embûches et sans coûts; et deuxièmement, que lorsque la violence éclate, ce sont les droits de la personne qui sont les premiers sacrifiés à la loi des armes.

J'ai mentionné les tueries de cette semaine. Ce ne sont malheureusement pas les seules. Nous devons non seulement faire quelque chose à leur sujet mais aussi trouver des solutions originales aux autres conflits qui surgissent.

La nécessité de dépasser le règlement des conflits

Mais nous devons aussi dépasser le règlement des conflits. Cela signifie aider à édifier les cultures démocratiques et à améliorer la protection des droits de la personne de sorte que les conflits ne puissent surgir en premier lieu.

Nous devons tenter de redresser les torts les plus flagrants -- comme nous l'avons fait pour les Noirs de l'Afrique du Sud, pour les Juifs de l'ex-Union soviétique ou pour les signataires de la Charte 77 en Tchécoslovaquie.

Et nous devons enchâsser ces droits dans les cadres globaux qui, à la longue, pourront donner un sens plus universel à nos déclarations et à nos droits.

La nécessité de cadres

Il y a maintenant 42 ans que John Humphrey, de McGill, René Cassin et Eleanor Roosevelt ont préparé la déclaration universelle des droits de l'homme qui, avec les conventions s'y rapportant, est devenue la Déclaration internationale des droits de la personne. Ces instruments fournissent des normes de respect des valeurs humaines qui transcendent les frontières politiques et qui invitent les peuples à accepter des principes aussi fondamentaux que la liberté individuelle, la justice et la dignité de la personne.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, des millions de personnes ont péri en défendant ces principes, seulement pour voir des centaines de millions d'autres humains assujettis à des tyrannies qui ont fait fi de leurs sacrifices.

L'Acte final d'Helsinki, signé en 1975, était un autre effort européen pour encourager les plus braves à défier l'État, à réclamer des droits pour eux-mêmes et pour leurs sociétés. Encore une fois, avec peu de résultats immédiats.

Il fallait encore élaborer un ensemble d'engagements intergouvernementaux envers des concepts politiques universels.

En 1990, des pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont convenu, dans la Charte de Paris, de renforcer la démocratie comme le seul système de gouvernement d'une nation et ils ont soutenu que la reconnaissance des droits de la personne est une protection essentielle contre l'État trop puissant.

C'est ainsi que les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement sont devenus inextricablement liés. À juste titre, puisque sans l'une des composantes de la trinité, les autres sont vouées à l'échec.

De plus, ces composantes ne peuvent être développées sans un cadre favorisant la sécurité coopérative et la prospérité durable, deux autres grands objectifs de la politique étrangère canadienne. En fait, c'est le Canadien John Humphrey, un réaliste invétéré, qui a écrit que les droits de la personne qui ne s'accompagnent pas de droits sociaux et économiques ont peu de signification pour la plupart des gens, surtout lorsqu'ils ont l'estomac creux.

C'est en fait la grande raison qui sous-tend nos efforts pour aider la Russie, les autres anciens États de l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est. Ces États et leurs peuples sont maintenant libres, mais cette liberté peut leur sembler moins importante s'ils n'ont pas d'emploi, pas de nourriture et peu de sécurité.

Notre objectif est simplement d'empêcher le conflit tout en encourageant le progrès. À l'Université Stanford, le Premier Ministre a dit que c'est une tâche qui pourrait ne pas être achevée avant plusieurs années, mais que nous devrions quand même avoir la clairvoyance et le courage de faire le premier pas décisif.

Bon gouvernement - définition

Ce premier pas décisif, le Canada et d'autres pays tentent de le prendre par la promotion et la recherche de ce que nous avons baptisé, en relations internationales, le «bon gouvernement». Il s'agit là d'une notion centrée sur l'affirmation des droits de la personne et sur l'utilisation efficace de ressources peu abondantes.

Je vais maintenant développer les aspects suivants : qu'entend-on par bon gouvernement? Comment en favoriser la réalisation? Et pourquoi croyons-nous que ce que nous faisons est important?

J'aimerais commencer par donner une définition succincte du concept et brièvement le situer.

- Un bon gouvernement repose sur des valeurs humaines universelles, des institutions ouvertes et démocratiques et des systèmes sensés et pratiques d'établissement de priorités, de prise de décisions et de gestion de programmes.
- La notion de bon gouvernement englobe le respect des droits de la personne, les pratiques démocratiques et l'obligation de rendre compte de l'administration publique. Il s'agit de savoir comment un gouvernement gouverne et de connaître ses orientations.

Il s'agit de voir comment les gens sont traités, comment les pays sont gouvernés et si vraiment nos contributions sont utilisées aux fins auxquelles elles sont destinées, à savoir notamment le développement social et économique ou la transformation des systèmes politiques ou économiques.

Les Canadiens ont, à juste titre d'ailleurs, ces principes à coeur. Reprenons-les un à un.

Bon gouvernement - respect des droits de la personne

Premièrement, les droits de la personne, ou la façon dont les gens sont traités. Le respect de ces droits est au coeur même de la notion de bon gouvernement. Un pays qui ne suit pas de normes fondamentales de respect des droits de la personne ou qui ne fait pas preuve d'une volonté manifeste d'améliorer sa situation et de s'attaquer aux problèmes ne peut s'attendre à de l'aide

extérieure ou à ce que sa ligne de conduite soit sanctionnée. Il doit plutôt s'attendre à subir des pressions en faveur du changement.

De même, des efforts soutenus et déterminés visant à renforcer le respect des droits de la personne se vaudront le soutien de l'extérieur. Le fait est qu'il faut parfois se rappeler que certains pays ont énormément de rattrapage à faire.

Bon gouvernement - l'exercice de la démocratie

Deuxièmement, l'exercice de la démocratie - la façon dont un pays est gouverné. Nous savons que la démocratie ne repose pas uniquement sur des modèles donnés - puisque les modèles peuvent varier - mais bien sur la participation véritable de la population d'un pays, femmes et minorités comprises, au processus décisionnel.

Les constitutions et les élections sont importantes, comme en Haïti par exemple, mais seulement si, dans la pratique, elles permettent aux gens de limiter, de contrôler et de changer leurs gouvernements. La participation à l'exercice du pouvoir est essentielle à la pratique démocratique et constitue un élément central du développement d'une culture démocratique. La tolérance à l'égard des différences et la prise en compte des intérêts et des besoins des minorités d'un pays sont tout aussi importantes. La démocratie, sous quelque forme qu'elle se présente, suppose la pluralité et appelle un ensemble spécial de modes de fonctionnement qui garantissent un équilibre entre ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui ne le détiennent pas.

Au fond, ce qui compte, ce n'est pas seulement ce qu'un pays a fait par l'entremise de ses institutions représentatives, mais la profondeur de son engagement - dans son contexte particulier - à l'égard de la mise en place de processus démocratiques et d'un système véritablement démocratique.

Bon gouvernement - obligation de rendre compte de l'administration publique

Le troisième élément de la notion de bon gouvernement porte sur la façon dont une administration gouvernementale fonctionne et sur les priorités qu'elle se fixe. On ne peut définir ce principe dans l'absolu, mais quelques caractéristiques fondamentales se dégagent clairement :

- Gouvernement honnête : mesures de lutte contre la corruption, comptes publics ouverts et fiables.
- Reconnaissance des limites de l'action du gouvernement : en matière économique, une économie libre plutôt que contrôlée.

- Saine gestion économique : niveau raisonnable de dépenses consacrées à la défense, politiques financières et monétaires responsables.
- Politiques sociales positives dont les priorités sont les suivantes :
 - allégement de la pauvreté;
 - reconnaissance et participation des femmes;
 - protection et soin des enfants;
 - santé et éducation.
- Finalement, un comportement responsable sur le plan international, par exemple, la non-prolifération des armements.

Ce sont là de belles idées, direz-vous. Mais comment le Canada, qui n'est qu'un pays parmi tant d'autres, peut-il provoquer cette révolution en principe et en pratique?

Nous ne pouvons y arriver par nous-mêmes, mais nous pouvons accorder notre appui et trouver d'autres appuis au mouvement de plus en plus important de ceux qui recherchent le changement et qui oeuvrent pour le concrétiser.

C'est pourquoi il peut s'avérer utile d'exprimer ses idées, de préciser clairement ses attentes, comme nous l'avons fait en Europe de l'Est, surtout lorsqu'il est manifeste qu'à la longue, nous n'en attendons pas moins des autres que de nous-mêmes.

Nous savons, pour être aux prises avec ces mêmes questions chez nous, que nous nous devons de toujours rester vigilants et de ne pas perdre de vue nos propres principes et priorités. Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures.

Favoriser et appuyer le changement

Ces dernières années, nous avons instauré plusieurs nouveaux mécanismes destinés à privilégier et à appuyer les changements positifs. J'ai souligné la création par le Parlement, à titre d'organisme indépendant, du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

Le lien entre la démocratie et le développement a donné lieu à des associations créatives entre les Affaires extérieures et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et a accru l'importance du rôle du précieux savoir-faire acquis par Élections Canada et des commissions électorales provinciales, telles que Élections Québec. La création du Fonds pour l'observation des élections est un exemple de mécanisme flexible qui répond aux nouveaux besoins des pays en développement. De même, le nouveau Fonds pour les droits de la personne à Sri Lanka permettra d'aider ceux qui se sont donné pour tâche de préserver

et de rétablir les droits de la personne, malgré le long conflit qui déchire ce pays.

En Europe centrale et en Europe de l'Est, nous avons réagi rapidement pour consolider les changements démocratiques. Au cours des deux dernières années, le Groupe de travail sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est du ministère des Affaires extérieures a entrepris 27 projets d'une valeur de plus de 3 millions de dollars à l'appui de la démocratie, 47 projets d'une valeur de plus de 5 millions de dollars à l'appui du principe de bon gouvernement et 8 projets d'un montant de 400 000 dollars dans le domaine des droits de la personne. Près de la moitié de ces fonds, à l'exception de l'aide alimentaire et humanitaire, avaient été spécialement affectés à ces fins. Tous ces coups de mains s'adressent directement au peuple.

Ces efforts, spéciaux et ciblés, entrent dans le cadre des activités générales de développement du Canada qui cherche à aider les pays qu'il assiste à devenir plus efficaces, à accroître la liberté de leurs habitants et à favoriser l'épanouissement humain de façon durable. Autrement dit, à éliminer la pauvreté et à appliquer les principes de bon gouvernement.

Les bases juridiques

Au début de cette allocution, j'ai mentionné l'équilibre entre le droit et les actions du gouvernement, qui appuie les droits de la personne, favorise et soutient la réforme démocratique.

Les nouveaux gouvernements qui aspirent à une réforme démocratique prennent de plus en plus souvent de solennels engagements politiques à l'égard du respect de tous les droits. Si, pour ce faire, il faut modifier les lois nationales, que ce soit fait. Si cela exige une meilleure application de ces lois, que cela aussi soit fait. S'il faut que d'autres États interviennent pour assurer le respect des conventions et des traités internationaux, nous ferons appel aux mécanismes mis en place à cette fin.

Les gouvernements ne peuvent garantir à eux seuls la tolérance; ce pouvoir revient inévitablement à chaque individu. Par contre, les gouvernements peuvent créer un climat de tolérance; ils peuvent jouer un rôle crucial en matière d'éducation, vrai coeur du problème.

Et les gouvernements peuvent faire en sorte que l'intolérance devienne inacceptable. Ils peuvent rendre illégaux la persécution et le traitement discriminatoire d'une personne à cause de sa race, de sa religion, de ses origines ethniques ou linguistiques. Une fois ces actes déclarés illégaux, les

gouvernements peuvent appliquer toute la force de leurs lois pour punir les coupables.

Le Canada peut fournir et a déjà fourni des aides très pratiques et positives aux réformes juridiques : assistance directe à l'élaboration de constitutions démocratiques, formation de juristes et organisation d'un système judiciaire indépendant, sans lequel les droits de la personne ne peuvent être garantis; mise sur pied d'organismes chargés de surveiller le respect des droits de la personne et formation de leurs responsables.

Le programme de stage juridique de l'Association du Barreau canadien, destiné à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est, permettra à 24 avocats polonais, hongrois, tchécoslovaques et ukrainiens de venir faire un stage de trois mois auprès d'études d'avocats et d'organisations juridiques du Canada.

Le programme de 1992 prévoit aussi l'organisation, à Varsovie et à Prague, de séminaires sur le rôle que jouent les avocats dans une société démocratique et libérale. De plus, il comprend un élément de formation judiciaire pour 10 juges tchécoslovaques.

En 1990, le ministère de la Justice du Québec a participé à une série de projets de consultation et de formation avec le ministère de la Justice de Hongrie. Des responsables hongrois ont étudié le code civil et les systèmes d'enregistrement et de notariat québécois. D'autre part, des experts juristes du Québec ont fourni leur savoir-faire et leurs conseils pour la rédaction de lois et la réforme du droit criminel de Hongrie.

Promouvoir la démocratie

On peut aussi amener d'autres secteurs de la société à évoluer en harmonie avec la protection institutionnelle des droits de la personne. Cet hiver, nous avons organisé à Montebello un séminaire sur la démocratie pour les chefs des forces armées de pays d'Europe de l'Est.

Grâce à un projet parrainé par la Fondation canadienne des droits humains de Montréal, 21 personnes viendront au Canada de Russie, d'Ukraine, de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie pour y prendre part à un programme de formation de cinq semaines sur les droits de la personne.

Tous ces programmes, et d'autres semblables, sont conçus pour ancrer dans la culture de ces toutes nouvelles nations les concepts élémentaires de droits de la personne.

En ce qui concerne les libertés nouvellement acquises dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est et dans les pays de l'ancienne Union soviétique, le Canada connaît bien les

perspectives qu'elles ouvrent tout comme les dangers qui les menacent.

Nous sommes déterminés à prévenir les conflits en faisant la promotion de la démocratie et ce, par l'intermédiaire surtout des Nations Unies, mais aussi d'autres organisations régionales indépendantes.

Par exemple, le Canada a envoyé un expert auprès de l'équipe internationale parrainée par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et dont le mandat était d'observer le déroulement des élections de décembre dernier, en Ukraine.

Mais, comme je l'ai dit, la démocratie, ce n'est pas seulement des élections. C'est le processus complet de responsabilité ainsi qu'un système doté d'un appareil judiciaire indépendant, d'une liberté de parole, d'une tolérance à l'égard des minorités et d'un sens du pluralisme.

Nous devons inculquer ces principes fondamentaux à la population et pas seulement rentrer chez nous le lendemain d'une élection.

Nous avons comme objectif principal d'aider les pays à s'améliorer dans ces domaines. Compte tenu du mouvement mondial vers la démocratie et des demandes accrues d'aide financière, le public s'attend à ce que le gouvernement étudie soigneusement la situation qui prévaut dans un pays à cet égard avant de lui venir en aide.

À la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth qui s'est déroulée à Harare en octobre 1991, voici comment le Premier Ministre a fait connaître clairement les intentions du Canada en ce qui a trait à l'aide canadienne au développement :

«Pour le Canada, la voie est claire : il orientera de plus en plus son aide au développement vers les pays qui respectent les droits fondamentaux et les libertés individuelles de leurs peuples. Le Canada ne subventionnera pas la répression et l'étouffement de la démocratie.»

Il a répété ce message au Sommet de la Francophonie qui a eu lieu à Paris en novembre.

Nos actions en Haïti et en Indonésie au cours des derniers mois témoignent de la fermeté de notre engagement à ce principe.

Réagir aux violations des droits de la personne

Mais il est difficile de lutter contre les violations manifestes des droits de la personne.

Il est bien sûr possible de dénoncer les manquements aux droits de la personne auprès de la Commission des droits de la personne de l'ONU. Le Canada tient à suivre ce processus et il en est l'un des plus ardents partisans.

Mais cette voie n'a qu'une faible portée, en pratique. Il est souvent nécessaire de recourir à des mesures bilatérales et multilatérales.

Nous savons pertinemment que chaque situation est différente et que nos décisions sur les mesures à prendre doivent tenir compte à la fois de l'unicité de chacun de nos partenaires et des intérêts et des priorités du Canada dans la région concernée.

Aussi, dès que possible, nous essayerons de protéger les pauvres, en fournissant peut-être notre aide aux organisations non gouvernementales plutôt qu'aux gouvernements.

Persuasion amicale, aide bien ciblée et actions concertées

Les mesures que nous adoptons peuvent aller de la persuasion amicale et de l'aide bien ciblée au recours à des moyens de pression, en collaboration avec d'autres pays, par l'entremise de nos programmes d'aide bilatérale et multilatérale. Nous pouvons, pour ce faire, réduire notre aide, changer notre façon de la donner et ne plus la fournir aux mêmes personnes.

Dans la mesure du possible, nous consultons d'autres gouvernements et des organismes internationaux lorsque des problèmes pointent à l'horizon ou que de nouvelles possibilités se présentent et nous tentons alors de coordonner notre action. L'intervention du Canada ne passe toutefois pas nécessairement par un consensus international; ce ne fut pas le cas jusqu'à présent et ce n'est pas ce que nous comptons faire à l'avenir.

Fait à signaler, nous comptons sur les Canadiens pour les connaissances et les perspectives particulières dont ils peuvent faire profiter le débat - lors de rencontres, dans leurs lettres, par les médias et par le Parlement. L'actualité internationale doit être regardée dans une perspective canadienne. Les idées et les connaissances des entreprises, des syndicats, des groupes bénévoles et des organismes privés peuvent approfondir notre compréhension d'une situation particulière et des choix offerts.

Interruption ou cessation de l'aide bilatérale

Il arrive parfois que des gouvernements agissent arbitrairement, menacent ou attaquent leurs voisins, utilisent à mauvais escient leurs ressources ou violent les droits fondamentaux de leurs citoyens. Des situations aussi graves commandent des mesures explicites et percutantes, comme l'interruption voire la cessation de notre aide bilatérale. Nous l'avons fait à maintes

reprises dans le passé et n'hésiterons pas à le refaire si le besoin se présentait à nouveau.

Le recours aux sanctions

Dans les situations encore plus extrêmes, il y a aussi l'option des sanctions politiques et économiques. Il suffit de penser aux mesures prises à l'égard de l'Afrique du Sud, ou plus récemment à l'égard de l'Iraq et d'Haïti. Ces mesures sont réservées, il va sans dire, aux cas extrêmes. Elles doivent être conçues de manière à nuire le moins possible au Canada (et aux Canadiens) et à multiplier les chances de succès.

L'objectif visé n'est pas de ruiner un pays ni de pénaliser sa population, mais plutôt d'amener le gouvernement à changer sa conduite.

Même en présence de sanctions, il se peut que nous financions des projets destinés à venir directement en aide à ceux qui souffrent ou qui réclament un changement. Nous avons ainsi versé environ 46 millions de dollars dans de tels projets en Afrique du Sud au cours des quatre dernières années.

Aide du Canada à l'Afrique du Sud

Nous comptons bien poursuivre notre engagement et notre aide à l'égard de l'Afrique du Sud dans sa quête de réformes profondes. John Diefenbaker a dit en 1961 qu'il y aurait toujours une lumière à la fenêtre pour l'Afrique du Sud. Nous veillons à ne pas l'éteindre.

L'appui que les Canadiens ont donné aux braves Sud-Africains - blancs et noirs - qui n'ont pas cessé de lutter contre l'immoralité de l'apartheid témoigne de notre constance dans les questions des droits de la personne. Il témoigne aussi de la générosité d'esprit des Canadiens dans leurs rapports avec le monde.

Le rôle du Canada dans le monde

En fait, le Canada est vu par la communauté internationale comme un modèle de paix, de tolérance, de respect de la diversité, d'égalité et de protection des droits de la personne.

Ce que le Canada apporte dans l'arène internationale est un point de vue particulièrement canadien, enraciné autant dans notre histoire et nos cultures que le sont notre Charte des droits et libertés et les documents qui l'ont précédé.

Pour beaucoup de gens à l'extérieur du Canada, les déchirements constitutionnels que nous traversons actuellement paraissent ironiques pour ne pas dire choquants. Mais si l'on regarde de

près notre cheminement constitutionnel, on y voit un curieux parallèle avec ce que nous essayons d'accomplir à l'étranger.

Notre recherche de valeurs canadiennes fondamentales, d'institutions démocratiques modernes et fonctionnelles ainsi que d'une répartition judicieuse des pouvoirs et des responsabilités correspond presque parfaitement avec notre engagement international envers les droits de la personne, la démocratie et le principe de bon gouvernement.

Un Canada fort

Un Canada fort et uni peut continuer d'être le flambeau de la défense des droits de la personne partout dans le monde.

Je ne vous cacherai pas mes sentiments. Un Canada privé du Québec perdrait beaucoup de sa force sur la scène internationale, tandis que le Québec aurait beaucoup plus de mal à communiquer son optique unique dans le processus de prise de décision international.

Le Canada d'aujourd'hui est confronté aux mêmes problèmes que ceux qu'affrontent les nouvelles démocraties. Ce sont les débats linguistiques; les droits collectifs contre les droits individuels; les droits des minorités; le traitement réservé aux autochtones; les intérêts nationaux contre ceux des régions; les droits de la femme, des enfants et des personnes handicapées; la protection de l'environnement.

Notre histoire reflète nos réussites et nos échecs dans ces domaines. Il nous est loisible de façonner le prochain chapitre de cette histoire. À l'instar des grands juristes et diplomates, nous pouvons utiliser nos qualités humaines pour écrire cette page d'histoire.

Ceux d'entre vous qui ont assisté à l'une ou l'autre des cinq conférences constitutionnelles régionales savent que le Canadien moyen peut ramener le débat dans une plus juste perspective.

Sur le plan international, nous devons trouver une zone de sécurité pour tous les Canadiens par la refonte de nos valeurs, de nos institutions et de notre système de gouvernement.

Les droits de la personne, la démocratie et les principes de bon gouvernement constituent le fondement de la libération de l'esprit humain. Nous devons absolument nous engager dans ce sens si nous voulons progresser sur le plan international. Le Canada est un chef de file dans ce domaine et son leadership est source d'inspiration partout dans le monde.

J'ai une foi totale dans l'esprit canadien et dans nos valeurs.

L'avenir de notre pays repose sur notre ouverture d'esprit et, plus encore, sur notre générosité.

À maintes reprises nous avons fait preuve de ces qualités lorsque nous avons secouru d'autres peuples. C'est maintenant nous-mêmes que nous devons aider.

Nous verrons que notre force procède de cette énergie fondamentale qui coule dans les veines de ceux qui ont choisi de vivre dans ce pays appelé le Canada.

Nous nous rendrons compte que la source de cette énergie n'est pas la langue, la culture ou la région, mais bien l'esprit humain.

Voilà la source de cet incroyable dynamisme grâce auquel des millions, voire des milliards de personnes partout dans le monde, ont conquis de nouvelles libertés et la démocratie; ce dynamisme sera la pierre angulaire d'un Canada renouvelé.